

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat panier légumes hiver 2024/2025

page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une <u>agriculture paysanne et durable</u>, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
 - de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus sur le <u>livret d'accueil de l'AMAP.</u>

<u>2- L'adhésion annuelle</u> de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début

Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et <u>bulletin d'adhésion</u> à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les moulins Brain sur l'Authion 49800 Loire Authion*.

- 3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.
- 4- Période d'essai : le premier mois sert de période d'essai, à la fin de laquelle il est possible de résilier le contrat.
- 5- Résiliation: Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.
- 6- Lieu et jour de distribution : le jeudi de 18h30 à 19h30 au terrain de boule de Brain/Authion

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat..

<u>Défaut d'engagement</u> : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet http://amap.delagouttedeau.free.fr/



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat panier légumes hiver 2024/2025

TERMES DU CONTRAT LEGUME page à conserver par le consommateur

Contractants:

Paysan: Camille Sourdin et Nicolas Oran Consom'acteur

Nom : SAS Les légumes de Grasseval Nom : Adresse : 24, rue du point du jour Adresse :

Corné 49630 LOIRE-AUTHION

Tél : 06 12 07 62 97 (Camille)Tél. :leslegumesdegrasseval@yahoo.comCourriel :

Termes du contrat

Il est proposé : des paniers de légumes de saison, variés et produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique, livrés de façon hebdomadaire pour un prix de 10 ou 15 € par panier.

Le ou les chèques correspondant à la commande totale seront remis au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat ; ils seront remplis à l'ordre du paysan « SAS Les légumes de Grasseval » , et encaissés en début de mois.

Livraison hebdomadaire sauf pendant les vacances du paysan qui seront précisées 15 jours à l'avance.

Le contractant pourra reporter ou anticiper la livraison de 2 paniers par semestre, il devra le préciser une semaine à l'avance.

Jour et lieu de distribution : Les paniers seront retirés chaque jeudi de 18 heures 30 à 19h30 au terrain de boule de Brain/Authion,

Contacts: Envoi des commandes au tuteur de l'activité « légumes »

Christophe Poupelin 8 rue cailleteau La Bohalle 49800 Loire-Authion Tél: 06 82 61 67 12 christophe.poupelin@orange.fr



AMAP DE LA GOUTTE D'EAU Contrat panier légumes hiver 2024/2025

CONTRAT LEGUME

Page à imprimer en 2 exemplaire(s) et à remettre ou envoyer au tuteur

Cochez vos choix:

Contrat hiver Musquée O novembre 2024 à avril 2025 : 23 paniers soit 345 euros

Contrat hiver Patidou O novembre 2024 à avril 2025 : 23 paniers soit 230 euros

Novembre 23	Décembre 23	Janvier 24	Février 24	Mars 24	Avril 24	Total
4 paniers	3 paniers (pas le 26)	4 paniers (pas le 2)	4 paniers	4 paniers	4 paniers	23 paniers

Paiement: entourer votre choix

	Panier Musquée : 15 euros	Panier Patidou: 10 euros
1 chèque	345 euros	230 euros
3 chèques	115 euros chacun	2 de 80 euros et un de 70 euros
6 chèques	5 de 60 euros et 1 de 45 euros	5 de 40 euros et 1 de 30 euros

(pour les demi-panier, un seul consommateur réglera la somme et s'arrangera avec son binôme)

Contractants:

Paysan :Camille Sourdin et Nicolas Oran Nom : SAS Les légumes de Grasseval Adresse : 24 rue du point du jour Corné

49630 Loire-Authion

Tél: 06 12 07 62 97 (Camille)

<u>leslegumesdegrasseval@yahoo.com</u>

Signature:

0			4 .		
Cor	1SO	mm	ıate	ur	1

Signature:

« Je soussigné(e),
déclare accepter, les termes des généralités
exposées en page 1 et ceux du contrat en pages 2
et 3; et être à jour de ma cotisation 2024